

Texte du postulat du 30 septembre 1992

Sur la base d'un rapport intitulé «de Pury», ainsi que de divers postulats en série des partis bourgeois, un groupe de travail de l'administration prépare des propositions en vue de «libéraliser» notre économie. Pour compléter le dossier, le Conseil fédéral est invité à commander une étude sur les effets de la «libéralisation radicale», telle que proposée par le rapport «de Pury», dans le pays où elle est appliquée dans toute son ampleur, les USA. Le Conseil fédéral devra aussi préciser les leçons qu'il en tire pour notre pays.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bäumlín, Bodenmann, Borel François, Bundi, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, de Dardel, Duvoisin, Eggenberger, Fankhauser, von Felten, Gross Andreas, Haering Binder, Haller, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Jöri, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Matthey, Mauch Ursula, Meyer Theo, Rechsteiner, Ruffy, Spielmann, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander, Vollmer, Zisya-dis, Züger (33)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Les USA appliquent depuis dix ans systématiquement les règles du «libéralisme radical»: moins d'impôts, moins d'Etat, dérégulation totale, concurrence sans limite. Après dix ans de ce régime, la presse américaine – et internationale – décrit chaque semaine un bilan de plus en plus catastrophique: de plus important créancier du monde, l'Etat américain en est devenu le plus endetté; ce même Etat doit soutenir à coup de centaines de milliards de dollars le système privé des caisses d'épargne; l'industrie américaine a perdu plus de deux millions d'emplois; les systèmes de sécurité sociale, de l'enseignement obligatoire sont dans une situation désespérée; les infrastructures publiques ne sont plus entretenues comme elles devraient l'être; la classe moyenne a vu ses revenus baisser massivement et le nombre de pauvres s'est accru d'au moins 20 millions de personnes; quelques Etats, comme la Californie, sont en faillite, sans parler des grandes villes.

Il nous paraît indispensable que le Conseil fédéral établisse un bilan comparatif 1980–1992 des effets du «libéralisme radical» sur le seul pays où il s'applique sans contrainte et qu'il en tire les leçons nécessaires pour notre pays.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 3. Februar 1993

Rapport écrit du Conseil fédéral du 3 février 1993

Le Conseil fédéral ne juge pas opportun de procéder à l'étude que demande le postulat pour les motifs suivants.

Certaines propositions contenues dans le rapport du groupe «de Pury» figurent au nombre des priorités retenues par le Conseil fédéral dans son rapport sur la planification de la législation (par exemple les révisions de la loi sur les cartels et de l'imposition du chiffre d'affaires).

Il n'existe que peu de points communs entre les travaux du groupe «de Pury», les mandats confiés au groupe de travail interdépartemental concernant la revitalisation de l'économie et les mesures prises aux USA en matière de libéralisation et de déréglementation.

Les analogies entre les programmes américain et suisse de déréglementation ne sont que très lointaines. Le «libéralisme radical» au sens où l'entend l'auteur du postulat n'est pas l'objectif de la politique économique du Conseil fédéral. Ce dernier n'est pas favorable à une étude sur les répercussions de la politique américaine de rénovation de l'économie de marché, car il considère comme infime la possibilité d'en tirer des conclusions utiles. Cela ne signifie pas que le Conseil fédéral ne suit pas l'évolution qui a lieu aux USA. Il est toutefois d'avis que les études sectorielles disponibles dans les différents domaines constituent une base d'information suffisante.

Quant aux résultats escomptés d'un paquet de mesures de libéralisation adaptées aux besoins de la Suisse, nous renvoyons au «rapport Hauser». Celui-ci a été établi sur mandat du Conseil fédéral dans la période qui a précédé la votation sur l'EEE.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de classer le postulat.

Abgeschrieben – Classé

92.3565

Postulat Haering Binder**Orientierungspflicht betreffend Aus- und Durchfuhr von ABC-Waffen****Devoir d'information sur les exportations et le transit d'armes ABC***Wortlaut des Postulates vom 17. Dezember 1992*

Der Bundesrat wird aufgefordert (entsprechend seiner Orientierungspflicht gemäss Art. 13 Abs. 3 des Bundesgesetzes über das Kriegsmaterial), auch über die Einzelheiten der Aus- und Durchfuhr von Waren und Technologien im Bereich der ABC-Waffen und Raketen gemäss der entsprechenden Notverordnung vom 12. Februar 1992 das Parlament regelmässig zu orientieren.

Texte du postulat du 17 décembre 1992

Le Conseil fédéral est invité (au titre de l'obligation de renseigner que lui impose l'art. 13 al. 3, de la loi fédérale sur le matériel de guerre) à donner périodiquement au Parlement des renseignements détaillés sur les exportations et le transit de marchandises et de technologies ayant trait aux armes ABC et aux missiles, conformément à l'ordonnance correspondante du 12 février 1992.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aguet, Béguelin, Bodenmann, Borel François, Brügger Cyrill, Bundi, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, de Dardel, Eggenberger, von Felten, Goll, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Leemann, Leuenberger Moritz, Marti Werner, Mauch Ursula, Meyer Theo, Rechsteiner, Ruffy, Steiger, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander (29)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die Begründung für die in diesem Postulat geforderte Orientierungspflicht liegt auf der Hand: Es geht darum, vermehrte Transparenz über die Aus- und Durchfuhr von Waren und Technologien im Bereich der ABC-Waffen und Raketen gemäss der entsprechenden Notverordnung vom 12. Februar 1992 zu schaffen. Diese vermehrte Transparenz soll die öffentliche Kontrolle sowie das Aufdecken illegaler Machenschaften ermöglichen.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 17. Februar 1993

Déclaration écrite du Conseil fédéral

du 17 février 1993

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

Postulat Haering Binder Orientierungspflicht betreffend Aus- und Durchfuhr von ABC-Waffen

Postulat Haering Devoir d'information sur les exportations et le transit d'armes ABC

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3565
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	590-590
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 456

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.